



jour de repos supplémentaire dans une semaine

Par **Iys**, le **26/02/2012** à **10:55**

bonjour,
mon jour de repos est fixe depuis 3 ans que je travaille dans mon magasin je sais qu'il est aujourd'hui acquis mais ma question c'est que mon employeur m'a donné un après midi toute les semaines la même journée depuis un an est ce qu'il peut me le retirer aujourd'hui juste pour m'embêter car nous avons des relations conflictuelles en sachant qu'il ne l'a pas fait pour mes collègues.

Par **P.M.**, le **26/02/2012** à **11:22**

Bonjour,
Je ne suis pas du tout persuadé que le jour de repos est par principe fixe maintenant sous prétexte qu'il est appliqué depuis 3 ans mais il faudrait déjà savoir si vous êtes à temps plein ou partiel...
l'employeur ne peut jamais prendre une décision qui ne soit pas dans le seul intérêt de l'entreprise...

Par **Iys**, le **26/02/2012** à **11:47**

Un conseiller syndical a dit à une de mes collègues que si c'était effectif depuis au minimum 6 mois consécutif c'était de l'acquis... Je voulais en être ce serait comme certaines primes qui ne sont plus exceptionnelles lorsqu'elles sont données depuis plusieurs mois

Par **P.M.**, le **26/02/2012** à **12:44**

Pour modifier l'horaire collectif, l'employeur doit respecter un certain formalisme avec la consultation des représentants du Personnel s'il y en a, l'affichage de celui-ci et la transmission à l'Inspecteur du Travail mais normalement le changement d'horaire ne constitue pas une modification essentielle des conditions de travail et dépend du pouvoir de direction de l'employeur sous réserve de certaines réserves et il en est de même du repos hebdomadaire...